Formulaire de candidature
Atelier européen pour les Jeunes Managers de Festivals 2009
26 avril -3mai 2009 Varna, Bulgarie

Remplissez le **formulaire de candidature**, imprimez-le, signez-le et renvoyez-le soit par fax soit par courrier postal **avant le 30 janvier 2009** à:

European Festivals Association
Kleine Gentstraat 46 • 9051 Gand • Belgique
Tel.:+32 9 241 8080 • Fax: +32 9 241 8089 • atelier@efa-aef.eu

---

Nous vous prions de compléter votre formulaire de candidature par **une lettre de motivation** incluant des réponses aux questions suivantes:

Est-ce que votre demande est soutenue

o Par un festival?
o Par une organisation/initiative culturelle?
o Par l'établissement où vous effectuez vos études?
o Autres?

Donnez une description succincte de l'organisation soutenant votre demande.

Quelle est votre experience professionnelle

o Au sein d'un festival?
o Au sein d'autres organisations/initiatives culturelle?

Quelles formations professionnalisantes spécifiques au secteur de la culture possédez-vous?

Quelles sont vos attentes et vos espérances par rapport à l'Atelier?

Avez-vous des commentaires ou des informations complémentaires que vous aimeriez ajouter?

Par quel biais avez-vous appris l'existence de l'Atelier?

La lettre de motivation peut être écrite soit en **anglais**, **français** ou en **allemand**. Tâchez d'être le plus concis et précis que possible tout en fournissant assez de réponses détaillées.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom:

Prénom/ Pseudonyme:

Fonction:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Pays:

Téléphone:

Fax:

e-mail:

Site internet/ Blog/ Myspace:

Date de naissance:

Lieu de naissance:

Nationalité:

DROITS D'INSCRIPTIONS

(Veuillez cocher la case correspondante)

☐ Je suis membre de l'EFA: 750,00 euros (TTC)

☐ Je ne suis pas membre de l'EFA: 1500,00 euros (TTC)

MODALITES D'ANNULATION DE PARTICIPATION

Notez que toute annulation de participation doit être notifiée par écrit. Si l'annulation est notifiée au plus tard quinze jours avant le début de la formation (11 avril 2009), les frais d'inscriptions seront remboursés avec une retenue de 15% pour frais administratifs. Aucune annulation postérieure à la date limite ne donne droit au remboursement des droits d'inscriptions.

'Car le vrai rôle d'un festival est d'aider les artistes à oser,
à entreprendre des projets, …'
(Bernard Faivre d'Arcier)

Ce projet est réalisé grâce à:

Education and Culture DG
Culture Programme

STAD GENT

National Lottery
creates chances